

Meta

Attention aux tensions

Robert Dubuc

La traduction religieuse

Volume 15, Number 1, mars 1970

URI: id.erudit.org/iderudit/002619ar

<https://doi.org/10.7202/002619ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN 0026-0452 (print)
1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dubuc, R. (1970). Attention aux tensions. *Meta*, 15(1), 35–36.
<https://doi.org/10.7202/002619ar>

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1970

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online. [<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>]



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research. www.erudit.org

PROBLÈMES ET SOLUTIONS

ATTENTION AUX TENSIONS

Le problème qui nous préoccupe aujourd'hui, est l'emploi en français du mot « voltage ». En anglais le mot *voltage* a deux sens principaux : a) Différence de potentiel entre les extrémités d'un conducteur; b) Nombre de volts requis pour qu'un appareil électrique fonctionne normalement. Dans ce dernier sens, on dit plus proprement *power voltage*¹. Comment l'usage technique français rend-il ces deux sens ? Au sens de « différence de potentiel », l'usage a imposé **tension**. « Voltage » qu'on trouve parfois en ce sens est à rejeter: « [Ce terme est] utilisé improprement pour désigner la différence de potentiel entre les extrémités d'un conducteur². » Cet interdit est d'ailleurs confirmé par les dictionnaires techniques bilingues, qui rendent tous *voltage* par **tension**. Seul le *Harrap*³ fait entendre ici un son discordant. Il donne comme équivalents de *voltage* « voltage » et « tension ». Devant cette contestation de l'aréopage des lexicologues techniciens, nous allons citer à la barre des témoins, le grand dictionnaire *Robert*⁴. Celui qu'on surnomme le *Nouveau Littré* reconnaît l'impropriété de « voltage » au sens de « différence de potentiel », mais ajoute un second sens qui recouvre la notion de *power voltage*, donnée plus haut, à savoir « nombre de volts pour lequel un appareil électrique fonctionne normalement »⁵. Fait curieux, le *Larousse du XX^e siècle*⁶, ancêtre du *Grand Larousse encyclopédique*, fait état de ce sens que n'accrédite plus son rejeton.

Comme les auteurs de dictionnaires ne semblent pas s'entendre, il reste à consulter les techniciens. Ces derniers favorisent nettement la généralisation de

1. Documentation publicitaire Sony.
2. *Grand Larousse Encyclopédique*, Paris, Larousse, 1964, au mot *voltage*.
3. J. E. Mansion, *Harrap's Standard French and English Dictionary*, Londres, Harrap and Co., 1955, au mot *voltage*.
4. Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littré, 1964, au mot *voltage*.
5. *Ibid.*
6. *Larousse du XX^e siècle*, Paris, Larousse, 1933, au mot *voltage*.

tension, même au sens de *power voltage*, en l'étoffant au besoin du complément « d'exploitation ».

En effet, cette solution pour les besoins de la technique semble la plus simple. Mais, on peut conclure, à cause de l'autorité du dictionnaire *Robert*, que « voltage » peut avoir encore sa place dans cette section de la langue technique qui touche à la langue courante, pour décrire, par exemple, la tension requise pour le fonctionnement normal d'un appareil électrique.

Mais, comme dans tout bon procès, il reste toujours des énigmes à élucider, même après la proclamation du verdict, l'affaire « voltage-tension » n'est pas encore tout à fait classée. Il y a contradiction de témoins sur certains cas qu'il faut tirer au clair avant de laisser s'endormir sa connaissance linguistique. Dans l'expression *voltage drop*, le *Harrap* va encore à l'encontre des dictionnaires techniques. Le premier rend l'expression par « perte de charge », les seconds par « chute de tension ». Il ne fait pas de doute qu'on doit encore ici donner tort au dictionnaire *Harrap*. « Perte de charge » semble une expression qui appartient au vocabulaire de l'hydraulique plutôt qu'à celui de l'électricité. Les dictionnaires consultés sont assez formels à cet égard.

De même, il semble bien que le *Harrap* ait confondu « intensité » et « tension » lorsqu'il a rendu *excessive or excess voltage* par « surintensité ». C'est **sur-tension** qu'il fallait employer⁷, **surintensité** correspondant pour sa part à *over-current* ou *excess current*.

ROBERT DUBUC

7. H. Piraux, *Dictionnaire anglais-français des termes relatifs à l'électrotechnique et l'électronique*, 4^e éd., Paris, Eyrolles, 1959.
Voir aussi G. G. King, *Dictionnaire anglais-français, électronique et physique nucléaire*, Paris, Dunod, 1959.